

## **Plantes, fleurs, légumes et fruits (produits phytosanitaires)**

Un certificat phytosanitaire est nécessaire pour emporter des plantes, des fleurs, des légumes et des fruits, pour les importer et les exporter, à moins qu'il s'agisse de petites quantités.

Plus d'informations ? Prenez contact avec le SPF Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (lien :

[http://www.health.belgium.be/language\\_selection?destination=%3Cfront%3E](http://www.health.belgium.be/language_selection?destination=%3Cfront%3E)